Image not found or type unknown

# Recours gracieux demande de détachement refusée

Par **PACO971**, le **21/03/2024** à **14:24**

Bonjour,

J'appartiens au corps des enseignants du 1er degré et j'ai fait une demande de détachement dans le corps enseignant du 2nd degré.

J'ai passé une entretien qui a été concluant puisque j'ai obtenu un avis favorable de l'inspecteur en charge de la matière.

Ci-après la réponse reçue hier.

"*Vous avez déposé une demande de détachement dans un corps enseignant du 2nd degré, d'éducation ou de psychologue de l'éducation nationale auprès du Rectorat de Guadeloupe.*

*Corps d'accueil : Professeurs de lycée professionnel*
*Discipline ou spécialité (le cas échéant) : LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE*

***J'ai le regret de vous informer que votre dossier n'a pas été retenu au motif suivant :***
***10 - Autre motif :***
***Avis favorable de Mme l'Inspectrice mais un seul besoin prévu dans la discipline*** *"*

J'ai un delai de 2 mois de deux mois pour faire un recours. Y-a t-il un texte, une jurisprudence sur lesquels m'appuyer afin de demander le ré-examen de ma demande?

Je ne comprends pas qu'il n'y ait qu'un besoin en détachement. Dans l'établissement où je suis en tant que coordonnatrice ULIS, sur une équipe de 4 enseignants dans la matière, 3 sont des contractuels.

Quel conseil pouvez vous me donner?

Cordialement.

P.E

Par **Karpov11**, le **21/03/2024** à **16:05**

Bonjour,

Pour ma part, je n'ai pas d'exemple de jurisprudence mais j'ai été confronté à la justice administrative: les juges administratifs veulent des **preuves circonstanciées** des allégations du requérant alors se contenter de leur expliquer que vous ne comprenez pas qu'il n'y ait qu'un seul besoin est voué, selon moi, à l'échec.

Par ailleurs prouver aux juges administratifs que l'académie se trompe, ce n'est pas gagné.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés